
LA RÉGULARISATION DU SAINT-LAURENT

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE**

**DANS LE CADRE
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR
LE PROJET D'UNE NOUVELLE ORDONNANCE
D'APPROBATION ET LE PLAN 2007**

**PAR
NATURE QUÉBEC**

Jun 2008



Nature Québec
sensible à tous les milieux

PRÉLIMINAIRE

Comment citer ce document :

Nature Québec, 2008. *La régularisation du Saint-Laurent*, mémoire présenté à la Commission mixte internationale dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'une nouvelle ordonnance et le plan 2007. 7 pages.

Rédaction : Marc Hudon

ISBN 978-2-923567-58-7 (version imprimée)

ISBN 978-2-923567-59-4 (version PDF)

© Nature Québec, 2008

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC	1
CONTEXTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	2
PRINCIPAUX COMMENTAIRES	3
COMMENTAIRES	5
CONCLUSION.....	7

PRÉLIMINAIRE

PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC

Depuis 25 ans, Nature Québec, un organisme non gouvernemental, intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes œuvrant pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics figurent parmi les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la *Loi québécoise des forêts*, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la *Loi fédérale sur la protection de l'environnement*, la *Loi provinciale sur les pesticides*, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Nature Québec est reconnu pour ses interventions objectives et professionnelles, mais également pertinentes, exigeantes et efficaces.

Mentionnons que Nature Québec s'intéresse depuis de nombreuses années aux aspects de la gestion de l'eau du bassin laurentien, dont la régularisation de l'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Cela plus particulièrement via son travail de collaboration en amont dans la région des Grands Lacs auprès d'organisations comme la Commission des Grands Lacs, le Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs, l'Alliance internationale des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission mixte internationale et plusieurs ONG. Plus près de nous, au Québec, Nature Québec est très impliqué en regard au développement de politiques sur les ressources en eau, les plans d'action Saint-Laurent, les comités consultatifs pertinents (CMAC, CCRNP), ainsi que sur l'enjeu de l'introduction des espèces exotiques envahissantes, de l'érosion des rives, du dragage d'entretien, de la vitesse des navires, de la gestion intégrée du Saint-Laurent, de la gestion de l'eau par bassin versant, etc.

Nature Québec a à cœur la bonne évolution des efforts conjoints des gouvernements des deux pays, des huit États des Grands Lacs, de l'Ontario et du Québec, de l'industrie, des villes et municipalités, de la société civile en générale afin de protéger les ressources en eau. Nature Québec encourage, favorise et appuie les efforts visant à la collaboration, la concertation et l'harmonisation des idées afin d'assurer la meilleure protection environnementale, l'égalité dans le fardeau d'adaptation aux impacts cumulatifs des activités humaines et aussi des changements climatiques sur l'ensemble du système Saint-Laurent/Grands Lacs et la meilleure sécurité possible pour ce vaste écosystème, sans pour autant nuire au développement économique régional.

CONTEXTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique actuelle, sous l'égide de la Commission mixte internationale (CMI), concernant sa proposition d'une nouvelle ordonnance d'approbation et d'un nouveau *Plan de régularisation* « *Plan 2007* » pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, représente un événement historique aux yeux de Nature Québec. En effet, l'éventuel plan de régularisation qui pourrait être retenu devra relever le défi de juguler de façon égale la décroissance des volumes d'eau du système, en plus de tenir compte, par une approche de précaution, des impacts cumulatifs inconnus des changements climatiques sur les ressources en eau. Pour sa part, le plan actuel de régularisation 1958D, qui est en fonction depuis le milieu des années 50, a su s'ajuster à l'évolution des besoins modernes des usagers à partir des connaissances historiques, et aussi « parfois » par le biais de déviations et d'un partage équitable de cette ressource inestimable.

Nature Québec tient à préciser l'importance et la reconnaissance qu'elle voue aux scientifiques, peu importe l'endroit d'où ils travaillent, afin de protéger l'écosystème du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent tout en tentant de stimuler un développement économique respectueux de sa résilience.

D'emblée, Nature Québec tient à préciser qu'au cours de l'étude 2000-2005 de la CMI sur l'examen des critères de performance du Plan 1958D la corporation a été fière d'y contribuer à titre de membre du Groupe consultatif des intérêts du public (GCIP) mis en place par la CMI. À cet égard, Nature Québec, comme tous les autres membres du GCIP, a été sensibilisé à la complexité de ce vaste système, aux résultats de la régularisation à partir du plan 1958D (avec déviations) et aux besoins actualisés de l'écosystème et des usages qu'il supporte de nos jours. Le GCIP a collaboré avec le Groupe d'étude et les différents comités de travail afin d'y apporter le point de vue de la population et, inversement, de communiquer l'avancement des travaux à celle-ci, pour l'ensemble du système lac Ontario/fleuve Saint-Laurent. Nature Québec tient à féliciter la CMI pour avoir écouté et tenu maintes rencontres publiques sur l'ensemble du bassin pendant cette étude d'une durée de cinq ans.

La consultation actuelle suit donc la lignée des consultations antérieures, dont la dernière en 2006, où aucun des trois plans candidats n'a fait l'unanimité parmi la population du bassin. Il faut rappeler que de nombreux scientifiques du gouvernement du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'État de New York, de l'Ontario et du Québec, et de nombreuses agences et/ou départements etc. y avaient alors contribué dans le cadre de l'étude 2000-2005. Or, Nature Québec espère que la CMI a su également mobiliser tous les scientifiques entre 2006 et aujourd'hui à l'échelle du bassin autour de l'*Ordonnance d'approbation* et du *Plan 2007* proposés. L'enjeu que représente la régularisation de l'eau doit relever le défi de la préservation de l'écosystème du Saint-Laurent et du lac Ontario.

PRINCIPAUX COMMENTAIRES

Il est très important de mentionner en tout début de nos principaux commentaires un constat qui est ressorti de l'étude 2000-2005 sur la régularisation des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent : *le système est d'une complexité extraordinaire, particulièrement en ce qui a trait à la réponse aux besoins en eau des différents usagers, et y compris en ce qui a trait à la protection de l'environnement.* Dans ce contexte, Nature Québec a préféré miser dans son analyse sur le principe de précaution.

En 2006, lors de la dernière consultation publique de la CMI sur les trois plans candidats, Nature Québec avait alors dit que « la maison n'était pas en feu » et que la CMI devrait maintenir l'utilisation du plan 1958D avec déviations et gérer en parallèle tout autre nouveau plan de régularisation. Implicitement, cela incluait aussi le développement préalable de la gestion adaptative et des mesures de mitigation requises en regard des variations climatiques.

Nature Québec a accordé un temps de lecture et de recherche sur le terrain qui lui a permis d'en arriver à des déductions qui motivent son opposition ferme à un quelconque changement à l'ordonnance d'approbation ainsi qu'au plan de régularisation du lac Ontario et fleuve Saint-Laurent en place. Cela en raison des principaux éléments suivants :

1. Le financement de l'étude réalisée 2000-2005 était insuffisant pour développer la réflexion préalable essentielle que commande la complexité du système en regard a) du développement, b) du partage des responsabilités, c) du financement et d) du calendrier de mise en oeuvre de la gestion adaptative et des mesures de mitigation, en particulier pour le Saint-Laurent fluvial; encore moins, pour permettre la compréhension de ces outils de gestion par l'ensemble des usagers.
2. Devant l'incertitude totale qu'auront les impacts des variations climatiques sur l'ensemble du système lac Ontario et fleuve Saint-Laurent, le nombre, la provenance et la liberté de manoeuvre des membres du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario doivent être augmentés au lieu d'être diminués puis graduellement écartés au profit d'une gestion automatisée.
3. L'ordonnance d'approbation proposée ne maintient pas l'équilibre fragile de la protection des différents intérêts de l'ensemble du système, particulièrement pour la partie du Saint-Laurent fluvial, comparativement à l'ordonnance d'approbation en vigueur. En effet, le lac Ontario obtient des avantages nets alors que **le Saint-Laurent ne « sont pas moins protégés »**.
4. Il y a manque d'informations intégrées et d'outils explicatifs simples quant à la géographie du système et l'influence par secteur des variations climatiques sur la quantité et la qualité de l'eau.

5. Il y a manque d'information quant au panache d'écoulement des eaux usées traitées et des eaux de surverse des usines de filtration lors de pluies abondantes, en relation avec les prises d'eau potable et endroits de baignade.
6. Il n'y a aucune protection assurée pour la plaine inondable du Saint-Laurent.
7. Il n'y a aucune garantie que la voie navigable ne sera jamais élargie, agrandie ou surcreusée (dragage de capitalisation).
8. La partie aval du système a besoin de mesures de protection contre le potentiel des impacts imprévus des variations climatiques à venir.
9. Il y a un manque de corrélation entre le rôle de la régularisation des quantités d'eau du lac Ontario et la dilution ou la qualité de l'eau du Saint-Laurent jusqu'à Québec.
10. La CMI demande un rôle trop prédominant quant aux choix futurs ou modifications futures au plan de régularisation, sans qu'il y ait consultation publique.
11. Il y a absence d'une approche systémique.
12. Il y a un manque évident d'informations sur l'importance des usages des prises d'eau potable.

PRÉLIMINAIRE

COMMENTAIRES

- R-1 D'un point de vue philosophique, Nature Québec croit qu'il apparaît plus logique d'aller vers un plan de régularisation qui soit le plus près possible des débits naturels, particulièrement si l'on tient compte de l'inconnu des changements climatiques. Cependant, cela ne saurait se réaliser sans une approche de précaution et du travail préalable concernant le contenu du point 1 (page 3).
- R-2 Préalablement, nous devons obtenir l'assurance que les lois du Québec seront en place, appliquées et rigoureusement suivies concernant la protection de la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent. R-2a) Nous recommandons l'interdiction à perpétuité d'empiéter d'une quelconque façon dans la zone inondable du Saint-Laurent fluvial (ex : agriculture, construction de routes, édifice, ou quelque infrastructure pour quelque raison que ce soit. R2-b) Nous recommandons des sanctions très sévères pour les contrevenants et la restauration immédiate du site atteint.
- R-3 Il devra y avoir l'assurance, pour la population, qu'aucun dragage de capitalisation ne sera effectué dans le Saint-Laurent pour élargir ou approfondir la voie navigable ou la voie maritime. Cela afin d'éviter d'accélérer l'assèchement des zones littorales et aussi de prévenir la canalisation de l'eau dans le chenal. À défaut de quoi, il y aurait ralentissement de l'écoulement de l'eau en rive et accélération de l'envasement des embouchures des tributaires. De plus, cela ajouterait aux inconvénients des périodes de canicule : le réchauffement de l'eau, la concentration de contaminants en suspension et l'exposition à des concentrations élevées de sédiments toxiques dangereux pour la santé et autres.
- R-4 Les indicateurs de performance au tableau 1, page 9 (cf. *Votre guide d'une nouvelle ordonnance d'approbation*), pour la partie aval du système représentent une partie seulement de ce qui devrait être idéalement examiné et suivi. Les indicateurs de performance énoncés représentent un compromis limité par les budgets disponibles lors de l'étude et la capacité des ministères à assurer le suivi de ces indicateurs dans le cadre de leurs différents programmes. Pour tous les autres indicateurs manquants qui n'ont pas été retenus, Nature Québec demande que ceux-ci soient éventuellement pris en considération.
- R-5 Nature Québec demande que la CMI crée une carte couleur du fleuve Saint-Laurent à partir de la pointe est de l'Île d'Orléans, à Québec, jusqu'au pied des chutes Niagara. Cette carte inclura les eaux de la rivière des Outaouais et des autres tributaires du Saint-Laurent dans cette portion du fleuve. Cette carte identifiera avec exactitude par un tracé de lignes référencées ce à quoi ressemblera l'écoulement connu de l'eau du fleuve et des tributaires.

- R-6 Nature Québec demande que cette carte présente aussi : R-6a) la zone exposée maximale de la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent ; R-6-b) le tracé exacte de l'écoulement de l'eau douce provenant du lac Ontario et, à l'intérieur de ce même tracé, les contours et dimensions exactes (GPS) de la voie navigable ; R-6-c) le tracé des eaux hors de la voie navigable qui permettront le maintien des autres usages préconisés comme la navigation de plaisance, l'eau potable, le traitement des eaux usées, l'environnement, la vie aquatique, la pêche, la flore, etc. ; et R-6-d) le tracé de l'écoulement des eaux de la rivière des Outaouais en période d'étiage et de très haut niveau d'eau autour de l'île de Montréal jusqu'à ce que l'effet de « mixage » soit complété.
- R-7 Nous souhaitons qu'il y ait une plus grande représentativité au sein du Conseil international de contrôle en recrutant des personnes possédant les connaissances techniques et scientifiques du système (amont-aval) Saint-Laurent/Grands Lacs.
- R-8 Concernant la gestion adaptative, Nature Québec demande à la CMI de préciser les définitions de ce que le terme représente, en faisant le lien direct avec chacun des paliers de gouvernements et des ministères qui devront y travailler. De même pour les milieux municipal, industriel, de la navigation et des propriétaires riverains.
- R-9 Les impacts cumulatifs des changements climatiques sur les débits du fleuve doivent être mieux définis.
- R-10 Toute nouvelle ordonnance devra contenir pour la partie aval des garanties « négociées » sur la gestion adaptative et les mesures importantes de mitigation (de même pour la partie amont).
- R-11 Nature Québec recommande un suivi actualisé et régulier sur le terrain pour confronter la réalité avec les indicateurs choisis et les indicateurs laissés pour compte, afin de s'assurer d'avoir un portrait le plus complet possible de la réalité.
- R-12 Nature Québec recommande d'instaurer un colloque bi-annuel d'envergure au Québec, regroupant les villes et municipalités, les gouvernements, les ONG et l'industrie, afin de partager quant à l'évolution de la situation.
- R-13 L'importance de mettre en place une approche écosystémique (golfe, estuaire, fleuve, Grands Lacs) préconisée par plusieurs intervenants de la communauté scientifique ne transparait pas dans la proposition.
- R-14 Les gouvernements préconisent le développement de la navigation, la conservation et la protection des ressources en eaux du bassin des Grands Lacs / Saint-Laurent. Il n'est pas clair de voir dans ce contexte, comment la régularisation des eaux peut se faire en harmonie avec les autres usages.

CONCLUSION

Le Groupe consultatif sur les changements climatiques de l'ONU prédit qu'il y aura :

- une réduction d'écoulement d'eau de 5 à 26 % sur le système; et
- des précipitations plus intenses et des pluies en hiver.

Une large part du travail de Nature Québec dans le cadre de l'étude et dans le suivi des autres dossiers consiste à travailler en collaboration avec les représentants des secteurs en amont du Québec, soit l'Ontario et l'État de New York. À cet effet, nous n'avons pas lésiné sur les efforts pour étudier, comprendre, discuter et partager les expériences vécues avec les gens vivant en amont. Cela a contribué à assurer qu'aujourd'hui et pour l'avenir, nous puissions, dans la mesure du possible, être sensible à leurs besoins, à leurs craintes, à leur souci d'équité, et investir les efforts nécessaires en temps opportun pour les aider. Un autre aspect du travail de Nature Québec est de contribuer à la restauration, à la protection et à la mise en valeur du Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, dans le respect du désir de ses populations riveraines.

En ce sens, Nature Québec désire rappeler aux commissaires que le lac Saint-Pierre est la pouponnière du Saint-Laurent fluvial québécois. Le lac Saint-Pierre est aussi une Réserve de la Biosphère de l'UNESCO. Le lac Saint-Pierre est d'une extrême fragilité et sa résilience à soutenir l'ensemble des usages, et plus particulièrement la vie aquatique, la faune et la flore, doit être respecté et constamment amélioré. Bien des efforts sont investis par les paliers de gouvernements, les municipalités, l'industrie et les citoyens afin de le protéger et de le réhabiliter. Ses pires ennemis sont les apports de nutriments et pesticides par l'entremise de ses tributaires et l'envasement graduel qui survient en périodes d'étiage. La multitude des usages qu'il soutient sont gérés de façon adéquate mais néanmoins perfectible. Un ennemi invisible sera certainement l'envahissement par les activités humaines de la plaine inondable exposée, si les mesures de gestion adaptative ne sont pas mises en place avant tout changement quant à la façon dont la régularisation est ou sera effectuée dans les années à venir. En ce sens, Nature Québec rappelle que la plaine inondable soit bien définie et que des mesures légales de protection permanente soient instaurées pour justement permettre ce que vous souhaitez en terme de régénération de la végétation, des espèces animales, etc. en périodes d'étiage très prolongées.

Nature Québec n'appuie pas le plan 2007 ni le plan B+ dans le contexte actuel. Pour la suite, en ce qui concerne la régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent dans l'avenir, nous demandons à la CMI :

1. de définir l'estimation des coûts, de confirmer les sources de financement et l'engagement des budgets pour préparer la réalisation de la « gestion adaptative » et des mesures de mitigation;
2. de développer le calendrier de réalisation des plans et devis techniques pour les mesures de mitigation requises ainsi que pour la mise en place de la gamme de changements requis pour assurer une gestion adaptative efficace, transparente et imputable ;

3. de développer la nouvelle composition du Conseil international de contrôle du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent ; celle-ci devra inclure une représentation équilibrée de scientifiques de l'ensemble du bassin, dont la partie lac Saint-Pierre, Montréal et le Haut Saint-Laurent, avec des pouvoirs discrétionnaires assurés sur la régularisation des eaux ;
4. de développer une carte du bassin lac Ontario - fleuve Saint-Laurent qui identifiera la zone inondable exposée dépendamment des périodes de bas niveau d'eau (pour éduquer l'ensemble de la population du bassin). Ajouter à cela une carte détaillée de la partie fluviale du Saint-Laurent québécois pour la population concernée du Québec afin qu'elle comprenne l'importance des changements administratifs, légaux et physiques qui s'annoncent.

En raison des millions de dollars investis lors de l'étude, Nature Québec comprend l'importance pour la CMI de rendre un produit livrable « concret » par le biais d'un nouveau plan de régularisation. Nature Québec tient à assurer la population et nos gouvernements quant au fait que ces sommes d'argent ont été employées efficacement afin de mettre à jour l'ensemble des connaissances du bassin, d'intégrer la science moderne dans l'équation, et de découvrir à quel point les scientifiques qui ont mis en place le plan 1958D étaient visionnaires.

Malgré ces investissements, les sommes, bien que très importantes, n'ont pu permettre de développer une approche de précaution par un travail approfondi sur la gestion adaptative et les mesures de mitigation qui doivent s'imposer devant l'inconnu des impacts cumulatifs des variations climatiques.

En terminant, Nature Québec désire informer la CMI que peu importe le plan de régularisation utilisé, la zone d'influence de cette régularisation doit se rendre au-delà de Trois-Rivières, jusqu'à la pointe est de l'île d'Orléans à Québec où se situe la ligne d'eau salée, laquelle se déplace avec le mouvement des marées juste en aval des prises d'eau potable de la ville de Lévis, de Sainte-Foy, de Cap-Roupe, etc. Une conjoncture entre le rehaussement du niveau de la mer Atlantique et de faible apport d'eau du lac Ontario provoquerait certainement la migration vers l'amont de la ligne d'eau salée et, par le fait même, la contamination en premier lieu de la prise d'eau potable de la ville de Lévis.



Fondée en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) est un organisme à but non lucratif devenu Nature Québec en 2005.

Nature Québec souscrit aux trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation :

- maintenir les processus écologiques essentiels et les écosystèmes entretenant la vie;
- préserver la diversité génétique de toutes les espèces biologiques;
- favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Nature Québec réfléchit sur l'utilisation de la nature dans l'aménagement du territoire agricole et forestier, dans la gestion du Saint-Laurent et dans la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel, et énergétique. Les experts des commissions Agriculture, Aires protégées, Biodiversité, Eau, Énergie et Foresterie, au cœur du fonctionnement de Nature Québec, cherchent à établir les bases des conditions écologiques du développement durable.

Résolument engagé dans un processus qui vise à limiter l'empreinte écologique causée par les usages abusifs, Nature Québec participe aux consultations publiques et prend position publiquement pour protéger l'intégrité biologique et la diversité des espèces sur le territoire québécois lorsque des projets de développement fragilisent les écosystèmes et les espèces biologiques.